



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Proche-Orient

Question au Gouvernement n° 2623

### Texte de la question

#### SITUATION DES CHRÉTIENS EN IRAK ET AU MOYEN-ORIENT

M. le président. La parole est à M. Étienne Pinte, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Étienne Pinte. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, dimanche dernier, en pleine messe, une église syriaque catholique de Bagdad a fait l'objet d'une attaque de terroristes islamistes qui s'est soldée par la mort de quarante-six chrétiens irakiens, dont beaucoup de femmes et d'enfants, et celle de sept policiers.

Cet horrible attentat a été unanimement condamné, notamment par la France. Je me réjouis, bien sûr, que notre pays ait immédiatement offert d'accueillir 150 chrétiens irakiens qui le souhaiteraient, mais la bonne réponse est d'abord de permettre à ces minorités d'être respectées et de vivre en paix dans leur pays. (*Applaudissements.*) La plupart des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient souhaitent continuer à vivre sur leurs terres. Or il semble que nous assistions à une radicalisation de certains groupes extrémistes contre ces minorités, qui touche aussi, par exemple, les coptes d'Égypte.

Allons-nous assister à la disparition des chrétiens dans cette partie du monde ? La communauté chrétienne d'Irak, l'une des plus anciennes au monde, qui comptait 800 000 personnes avant l'invasion de 2003, n'en comprendrait plus qu'environ 500 000 aujourd'hui. Pourquoi ces communautés implantées depuis des siècles ne sont-elles pas mieux protégées ?

L'exode, qui touche toutes les communautés chrétiennes du Proche et du Moyen-Orient, risque de s'accélérer. Que compte faire le gouvernement français ? Envisage-t-il de porter cette question de la liberté religieuse et de conscience devant le Conseil de sécurité de l'ONU ? (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur le député, les images insoutenables du massacre délibéré, dimanche, de quarante-six fidèles, dont beaucoup de femmes et d'enfants, et de sept membres des forces de sécurité ont ému toute la France.

Ce massacre a tragiquement démontré l'aggravation de la violence contre la communauté chrétienne en Irak. Il fait malheureusement suite à beaucoup d'autres violences ciblées, des attaques, des meurtres. Il jette aussi une lumière cruelle sur le sort des chrétiens dans l'ensemble du Moyen-Orient, dont on parle trop peu. Sur 350 millions d'habitants dans cette région, il reste 20 millions de chrétiens. Ces communautés sont de plus en plus la cible d'une radicalisation des discours, de l'intolérance et des violences.

Lors de sa récente visite au Saint-Siège, le Président de la République a fait part de sa préoccupation à ce sujet et a appelé l'ensemble de la communauté internationale à se mobiliser.

S'agissant de l'Irak, face à la répétition des violences, la République française a ouvert ses portes. Depuis deux ans, nous avons accueilli plus d'un millier de réfugiés chrétiens de ce pays. Nous les avons aussi ouvertes à 150 personnes : les familles des blessés, les blessés eux-mêmes, de ce dernier attentat.

Mais vous avez raison, il faut aller bien au-delà. L'exode n'est pas une solution, ces communautés et leurs chefs religieux ne veulent pas partir. Il faut donc obtenir aujourd'hui des gouvernements, pas seulement celui de l'Irak, qu'ils remplissent leur devoir de protection à l'égard de l'ensemble des minorités et de la liberté de culte.

(*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP, NC et SRC.*) C'est à quoi travaille la France. J'ai pris note, monsieur le député, de votre proposition. Il appartient au Président de la République de le décider.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP, NC et sur quelques bancs du groupe SRC.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Pinte](#)

**Circonscription :** Yvelines (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2623

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 novembre 2010